


**Assemblée communale ordinaire
mardi 12 décembre 2017**

 → **à 19.00 heures à la salle de spectacles**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budgets de l'exercice 2018 :
 - a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
 - b) Discuter et voter les budgets de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 61'300.— TTC pour la construction d'un abri à la déchetterie communale.
Financement : prélèvement sur le fonds du service des déchets.
4. a) Prendre connaissance du décompte et des travaux supplémentaires relatifs à la construction de la porte d'entrée « Châtillon ».
b) Ratifier le dépassement de crédit de Fr. 48'551.65.
5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Yves Tugler.
6. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au lundi **11 décembre 2017**.

A l'issue de l'Assemblée, un apéritif sera offert en l'honneur et en remerciements des autorités qui quitteront leur fonction en cette fin de législature, et de celles qui leur succéderont dès le 1^{er} janvier 2018.

La population est cordialement invitée.

Courtételle, le 22 novembre 2017

Le Conseil communal